

LES DOSSIERS DU PROFESSEUR-RELAIS

Le 14 juillet 1790 à Coulommiers, l'irruption des femmes dans la vie politique

Introduction

Le lendemain de la Prise de la Bastille, La Fayette est nommé par Louis XVI commandant de la garde parisienne créée pour assurer la protection des Parisiens. Des milices de citoyens se créent alors dans chaque ville de France, dont Coulommiers, sur le modèle de la Garde nationale de Paris pour assurer la sécurité des personnes et des propriétés. Dès le mois d'août 1789, ces gardes nationales locales s'organisent en fédérations, d'abord dans le sud de la France, puis dans tout le reste du pays.

Pour marquer le premier anniversaire de la prise de la Bastille La Fayette veut organiser une fête nationale célébrant cette fédération. La proposition est acceptée par l'Assemblée nationale qui rend la commémoration du 14-Juillet obligatoire. Elle doit célébrer l'unité de tous les Français.

La « Fête du serment fédératif » de Coulommiers est organisée selon un protocole très précis : toutes les cloches de la ville sonnent afin de donner à cette journée la plus grande solennité possible ; les travaux publics sont suspendus et toutes les boutiques sont fermées. Pour que personne ne soit exclu de la fête, 150 « citoyens peu fortunés » de la commune reçoivent du pain, du vin et de la viande.

La municipalité de Coulommiers a choisi la promenade des Petits-Fossés pour accueillir la Fête civique. Les autorités municipales ont fait bâtir une plate-forme de bois d'environ 1,30 m de haut, 5 m de profondeur et 4,50 m de large, avec des escaliers sur les deux côtés. Sur cette estrade il a été élevé un autel de bois dédié à la liberté surmonté d'un arc de triomphe de feuillages. La France de 1790 n'est pas un État laïque. Une messe a été célébrée par M. Berthereau, prêtre et officier municipal avant la prestation de serment, un *Te Deum*¹ doit être chanté à son issue.

La « Fête du serment fédératif » de Coulommiers le 14 juillet 1790 est à la fois une des grandes journées de la Révolution et un événement local qui voit intervenir de nombreux acteurs institutionnels et individuels ainsi que pour la première fois les femmes.

Olivier PLANCKE

Professeur-relais de la DAAC aux Archives départementales de Seine-et-Marne
olivier.plancke@ac-creteil.fr

A. La Révolution à Coulommiers dans les programmes du collège et du lycée

1. Programme de 4^{ème}

Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015, pages 310 et 313.

« Une approche globale des faits historiques doit éclairer à parts égales la situation, la condition et l'action des femmes et des hommes à chaque moment historique étudié : c'est donc une histoire mixte qu'il convient d'enseigner. »

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
<p>Thème 1 : Le XVIII^e siècle.</p> <p>Expansions, Lumières et Révolutions.</p> <p>« La Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnée en France et en Europe »</p>	<p>La classe de 4^{ème} doit permettre de présenter aux élèves les bases de connaissances nécessaires à la compréhension de changements politiques, sociaux économiques et culturels majeurs qu'ont connus l'Europe et la France, de la mort de Louis XIV à l'installation de la Troisième République. Il s'agit notamment d'identifier les acteurs principaux de ces changements, sans réduire cette analyse aux seuls personnages politiques.</p> <p>On caractérise les apports de la Révolution française, dans l'ordre politique aussi bien qu'économique et social non seulement en France mais en Europe dans le contexte des guerres républicaines et impériales. On peut à cette occasion replacer les singularités de la Révolution française dans le cadre des révolutions atlantiques. On rappelle l'importance des grandes réformes administratives et sociales introduites par la Révolution puis l'Empire.</p>

2. Programme de 2^{de}

- Programme d'histoire-géographie, enseignement commun, seconde générale et technologique, arrêté du 8 avril 2010 – BO spécial n°4 du 29 avril 2010.

« Le programme d'histoire place clairement au cœur des problématiques les femmes et les hommes qui constituent les sociétés et y agissent. Le libre choix laissé entre plusieurs études doit permettre en particulier **de montrer la place des femmes dans l'histoire de ces sociétés.** »

Thème 5 - Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine (15-16h)

Questions obligatoires	Mise en œuvre
La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique.	<p>La question traite de la montée des idées de liberté avant la Révolution française, de son déclenchement et des expériences politiques qui l'ont marquées jusqu'au début de l'Empire.</p> <p>On met l'accent sur quelques journées révolutionnaires significatives, le rôle d'acteurs, individuels et collectifs, les bouleversements politiques, économiques, sociaux et religieux essentiels.</p>

- Ressources pour la seconde générale et technologique – Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010 Histoire : Thème 5 – La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique.

« La dynamique révolutionnaire et les grands enjeux politiques de la période peuvent être étudiés à partir de **l'analyse de grandes journées de la Révolution** pour mettre en lumière le rôle des idées et des circonstances, l'action de différents acteurs, individuels (roi, grand révolutionnaire) ou collectifs (assemblée, sections parisiennes, clubs, fédérés, armée, **femmes...**) qui convergent pour provoquer l'événement. »

B. Les documents

Document 1 : Procès-verbal du 14 juillet 1790 pour le serment fédératif et la fête de l'anniversaire de la Révolution française. Les notes explicatives sont à la fin du dossier.

L'heure de midi étant proche, le serment a été annoncé par une décharge² de la garde nationale [...] et la musique militaire, pendant cet intervalle la municipalité ayant le maire à sa tête [a pris place] sur l'estrade.

Mais le ciel était couvert de nuages, et depuis le matin une pluie continuelle suivie de fréquentes ondées semblait vouloir arrêter cette auguste³ [...] cérémonie. La pluie, loin cependant d'affliger les citoyens donnait l'occasion de s'égayer, et *qu'importe !* disaient-ils, *une ondée, quand il s'agit du plus beau moment de notre vie, quand il est question du triomphe le plus éclatant de la raison humaine !* [...]

Enfin, le soleil ayant vu que l'épreuve était bonne, que toutes les âmes étaient parvenues au même degré d'enthousiasme pour la liberté, l'égalité et les lois, et que notre patrie méritait tous les regards, a paru plus brillant que jamais, et alors M^r le maire, la main droite sur l'autel a dit :

« Déjà, mes concitoyens, vingt-cinq millions de Français ont les mains levées vers le ciel et l'heure les avertit de prononcer le serment à jamais inviolable. Puisse ce jour fortuit anéantir les funestes desseins et ne faire autour des Français qu'un peuple de frères. Le pacte fédératif sera la charte immortelle de l'union que nous allons contracter, imitant l'exemple de nos confédérés et jurons :

« De rester à jamais fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ;

« De maintenir en tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ;

« De protéger conformément aux lois la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, et la perception des contributions publiques sous quelques formes qu'elles existent ;

« De demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.

MM.⁴ les officiers municipaux, procureur de la commune, secrétaire, greffier et ensuite MM. les notables mettant la main droite sur l'autel de la Patrie ont dit : *Je le Jure*.

Vint ensuite l'état-major⁵ de la garde nationale, qui sous la même forme prononça le serment.

La garde nationale en défilant compagnie par compagnie⁶, et passant sur la plate-forme, la main droite sur l'autel de la Patrie prononça le serment de manière à ne laisser aucun doute sur son patriotisme. La Commune⁷ et les étrangers⁸ présents le prêtèrent ensuite dans les mêmes formes.

Mais ce qui attira l'attention et l'attendrissement autour des spectateurs, ce fut de voir un sexe⁹ aimable et sensible se presser doucement vers l'autel de la Patrie pour rivaliser avec leurs frères, leurs époux et leurs pères. Hommage soit rendu ici à la femme patriote Madame Perrier¹⁰, qui la première, à la tête de ce sexe timide prononça avec la fermeté d'une Romaine, *Je le jure de tout mon cœur*. Quel spectacle nouveau et enchanteur de voir des femmes et filles émues de l'auguste serment qu'elles allaient prononcer, s'embellir les unes par les autres en se communiquant par la pensée les passions douces mais vives qui les animaient, et détacher de leur sein les nouveaux nés,

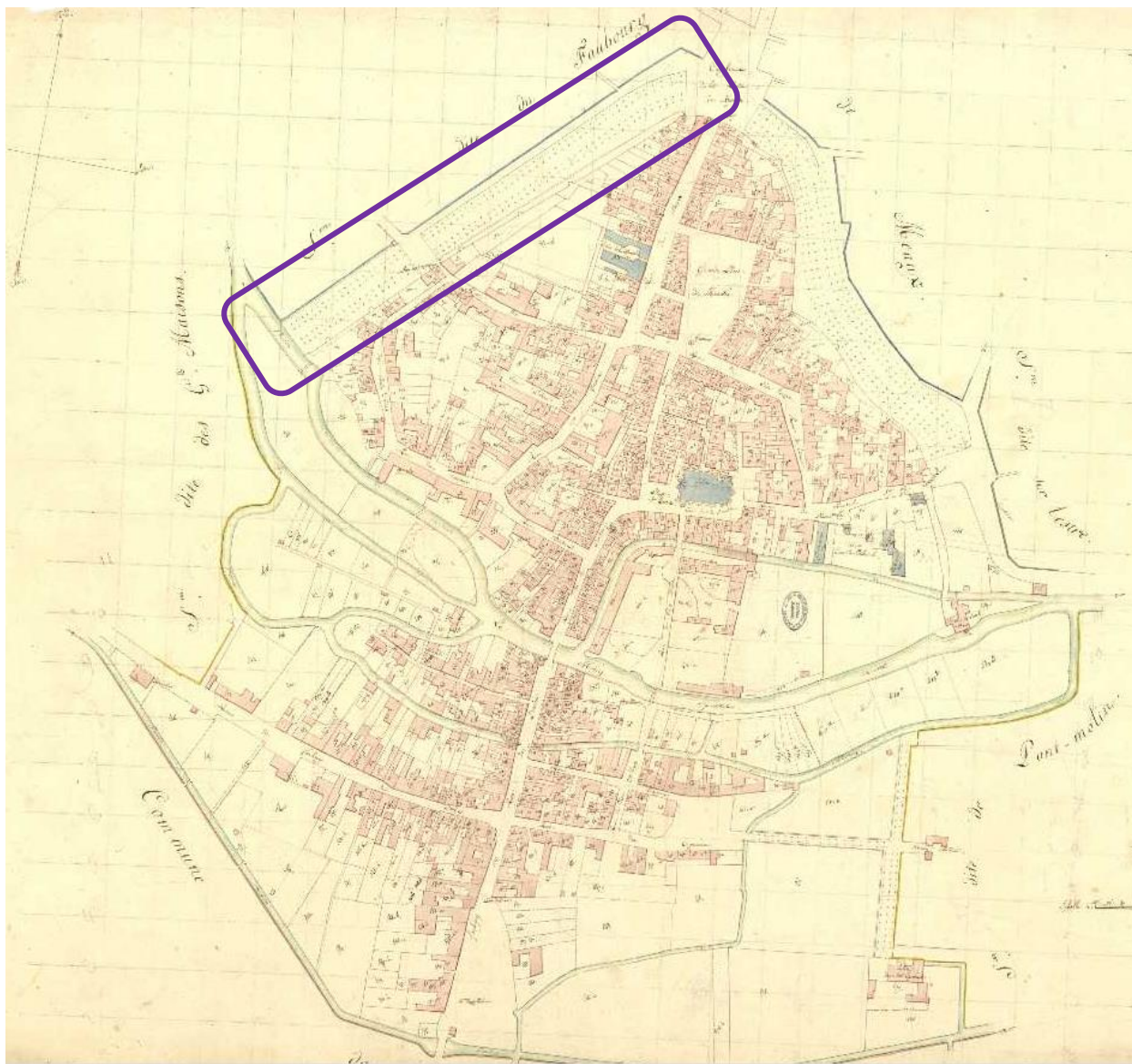
soulever un des petits bras de leur enfant pour lui faire partager l'heureux espoir de la douce religion du serment civique qu'elles prononçaient. [...]

Cet enthousiasme pour la liberté fut suivi de toutes les personnes du sexe de cette municipalité, aucune qui ne tint par les mains et dans ses bras les doux fruits de son union, aucune qui n'ait fait poser sur l'autel de la Patrie, les mains innocentes de ses chers enfants, et ne lui ait fait prononcer ou n'ait répété pour lui le serment auguste. Nous l'avons vu ce jour de gloire pour nos concitoyens ! Nous l'avons vu ce jour où le respect et l'admiration saisirent tous les spectateurs ! où pas un seul homme ne se mêla parmi ces nouvelles romaines par la crainte de les troubler dans leurs fonctions civiques.

Nous l'avons vu ce jour où le soleil n'étant, sans doute, obscurci par la pluie, que pour nous laisser admirer pour la première fois dans cet empire¹¹ combien une femme est libre ! [...] »

Registre de délibération municipale de Coulommiers. AD77, 1Mi2770

Document 2 : plans de Coulommiers



Plan du « cadastre napoléonien » de Coulommiers, section S dite « de la ville », 1810. AD77, 4P36/496. Le rectangle violet matérialise la Promenade des petits fossés où s'est tenu le serment du 14 juillet 1790. En 1810 la ville de Coulommiers a encore sa physionomie de 1790, la « Promenade des petits fossés » qui s'étend de la Porte de Meaux au Grand Morin est dénommée alors « Promenade de la ville ». Elle se nomme aujourd'hui « Avenue Victor Hugo ». On ne s'y promène plus car elle est empruntée par la Route départementale 402.

C. Pistes de travail

1. Questions

1. Pour quelles raisons est-il décidé de commémorer le 14 juillet ?
2. Qui sont les participants de cette fête ? (la liste est longue)
3. Comment se déroule la fête du « serment fédératif à Coulommiers » ?
Dressez la liste des principales étapes de la fête.
4. Quels principes ou valeurs ceux qui prêtent le serment fédératif jurent-ils de respecter ?
5. Relevez par quels termes les femmes sont désignées dans le procès-verbal ?
6. Les femmes sont accompagnées de nombreux enfants, est-ce surprenant ?
7. Quelles sont les fonctions habituellement réservées aux femmes à cette époque ?

2. Rédaction d'une réponse organisée

Montrez en quoi l'irruption des femmes dans cette cérémonie est une surprise.

3. Pour aller plus loin

- Ces activités nécessitent d'effectuer des recherches au CDI et/ou sur Internet.
- Poursuite de la réflexion sur la place des femmes dans la vie politique française.
 1. Comment se nomme le mouvement conduit par des femmes pour obtenir le droit de vote à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ?
 2. À quelle date les femmes ont-elles finalement obtenu le droit de vote en France ?
 3. Quelles-sont les réformes législatives successives qui ont permis aux femmes d'accéder aux fonctions électives à parité avec les hommes ?
- Serment fédératif et Droits de l'homme.
 1. Comparer le texte du serment fédératif prêté à Coulommiers le 14 juillet 1790 avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.
 2. Relevez les idées communes aux deux textes.
- Poursuite de la réflexion sur le 14 juillet.
 1. Effectuez une recherche sur le déroulement de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 à Paris sur le Champ de Mars. Comparez-là avec la fête de Coulommiers. Quels sont les points communs et les différences que vous pouvez relever ?

2. Quels sont les autres 14 juillet exceptionnels qui ont été fêtés dans l'histoire de France ?
 3. À quels moments de l'histoire de France le 14 juillet n'a pas été commémoré ? Pour quelles raisons ?
 4. Quand le 14 juillet est-il devenu officiellement la date de la fête nationale de la France ?
- Activité théâtrale : les élèves jouent la scène du serment fédératif en prêtant tour à tour le même serment. Cette activité permet de créer des groupes d'élèves : la municipalité, la garde nationale, les femmes... qui, quoique différents, se rassemblent lors du serment. Cela permet de mettre l'accent sur l'unité des Français voulue par La Fayette en 1790.

D. Sources

1. Bibliographie

- Ernest DESSAINT, *Coulommiers pendant la révolution (1789-1795) – Antoine-Louis Le Roy de Montflobert dit Dix-Août*, imprimerie Brodard et Taupin, 1939, 192 pages.
- Yves RICHARD et Denis SARAZIN-CHARPENTIER (préface d'Alain PEYREFITTE), *La Révolution à Coulommiers et dans sa région*, Le Mée-sur Seine, Amatteis, 1989, 166 p.

2. Sitographie

- Le 14 juillet 1790, la fête de la Fédération [en ligne]. Réseau Canopé, 1999-2016 [consulté le 9 mars 2017]. Disponible sur <https://www.reseau-canope.fr/pour-memoire/le-14-juillet-naissance-dune-fete-nationale/le-14-juillet-1790-la-fete-de-la-federation/>

¹ Te Deum : hymne en latin chanté à l'occasion d'événements importants (victoire militaire, naissance princière...) où l'on veut remercier Dieu.

² Les soldats tirent ensemble au fusil vers le ciel et « à blanc », c'est-à-dire sans balle.

³ Auguste : qui a quelque chose d'imposant, de solennel ; qui est digne de vénération ou de respect (Trésor de la langue française)

⁴ MM. est l'abréviation de Messieurs.

⁵ L'état-major est le groupe d'officiers qui commandent une unité militaire.

⁶ Une compagnie compte environ 80 hommes.

⁷ Ce sont les élus de la ville de Coulommiers.

⁸ Il s'agit de personnes étrangères à Coulommiers c'est-à-dire de citoyens français d'autres communes.

⁹ Les « personnes du sexe » : les femmes. (Littré)

¹⁰ Serrier, ou encore Servier ? L'écriture manuscrite des noms propres est parfois difficile à déchiffrer.

¹¹ Empire : ce terme désigne le territoire soumis à un pouvoir ou une autorité, pas forcément un empereur.